

Transport des prélèvements biologiques

Rappel de la Législation

Le transport des prélèvements est soumis à la réglementation ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

*Classification des Prélèvements transportés :
Matières infectieuses de Catégorie B*

Définitions :

■ Classe 6.2 – Matières infectieuses

Matière connue pour contenir, ou dont il est raisonnable de croire qu'elle contient, des micro-organismes viables connus pour causer, ou dont il est raisonnable de prévoir qu'ils causent, des maladies chez l'homme ou l'animal ...Virus (VIH, H1N1), bactéries, parasites, champignons matières biologiques, échantillons de diagnostic contaminés.

■ Catégorie B (danger faible) :

Matière infectieuse qui ne satisfait pas aux critères de la Catégorie A*, mais qui présente un risque à la sécurité publique.

On les retrouve sous le numéro : UN 3373 – MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B

*CATÉGORIE A (danger élevé) :

Matière infectieuse qui peut, en cas d'exposition à celle-ci, provoquer une invalidité permanente, constituer une menace ou provoquer la mort.

Le transport des prélèvements de catégorie B doit satisfaire aux règles de l'Instruction P650 de la réglementation ADR

Instruction P650

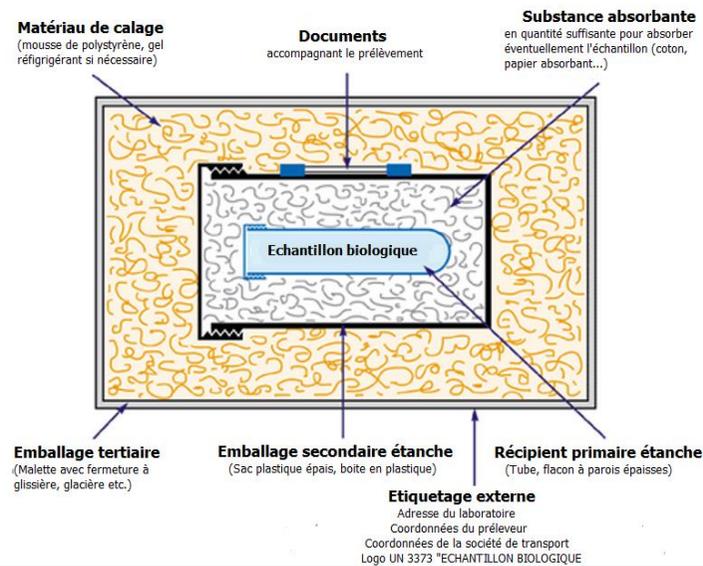
Règle 1 : Triple emballage

- **Emballage primaire** : tube ou flacon
- **Emballage secondaire** : boîtes ou sachets de transport étanches
- **Emballage tertiaire** : emballage extérieur robuste (glacière, mallette de transport)

Règle 2 : Etiquetage de l'emballage externe

- **Mentionner clairement** : « ECHANTILLON BIOLOGIQUE »
- **Numéro ONU** : UN 3373 dans un losange orthogonal
- **Indiquer** : nom, adresse et n° de téléphone du responsable du prélèvement

Schéma simplifié du triple emballage
(Selon normes de la classe 6.2 de l'ONU)



Les températures de transport

- **Température ambiante (TA)** : 15 à 25°C
- **Réfrigérée (REF)** : 2 à 8°C
- **Congelée** : <-18°C

Les Bonnes Pratiques

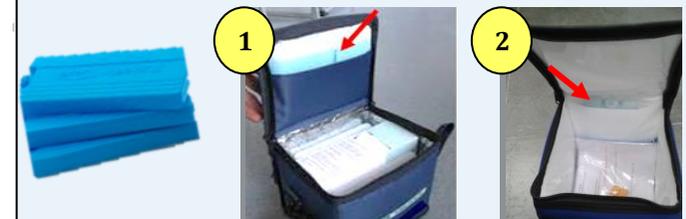
Conditions et délais de transport

Le transport des prélèvements doit se faire dans le respect des températures et des délais d'acheminement : consultables dans le Manuel de prélèvement en ligne du laboratoire.

<http://synergibio.manuelprelevement.fr>

Guide d'Utilisation des eutectiques et du sac de transport

- Le liquide eutectique doit être **parfaitement congelé** (état solide à cœur) avant utilisation de la plaque.
- Placer l'eutectique dans le sac de transport **10 minutes au moins avant** d'y mettre les premiers prélèvements
- Le placer **dans la poche** du sac de transport *(Ne jamais le mettre au contact des prélèvements)*
- Les prélèvements doivent être acheminés au Poste de tri du laboratoire **dans le sac de transport** *(Ne pas laisser le sac dans la voiture par ex.)*



- **Pour un transport à TA** : mettre l'eutectique dans la poche du dessus (Fig.1)
- **Pour un transport REF** : mettre l'eutectique dans la poche latérale (Fig. 2)

Nettoyage et décontamination du matériel

Sac et eutectiques doivent être nettoyés (eau + savon) et décontaminés (solution antiseptique) **périodiquement**

